

COMMUNE D'AURIBEAU-SUR-SIAGNE
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 03 Septembre 2021 à 18 HEURES 30

Convocation du 30/08/2021

Etaient présents : Mmes PAGANIN - TRENTIN – DUVAL - MM. ROUSSEL – ROSSI - HEINTZ – DEGORCE - CHARBIT
Mmes CHARLEVOL — MAROT – LE VAN - GUIAUD – BOUKOBZA -
MM. MERO - VINCENT - LE MOINE - M. LALANDE – Mme BONTOUX

Absents représentés : Mme DELIZY par Mme DUVAL – M. DOS SANTOS par M. ROUSSEL – Mme GARENTE
par M. MERO

Absent : M. FINOCCHIARO - M. EININGER

Secrétaire de séance : M. ROSSI

---===***===---

Madame le Maire donne lecture des délibérations et des décisions prises depuis la dernière séance du conseil municipal du 19/07/2021. Le conseil approuve le compte rendu.

Mme le Maire dit que le point essentiel de la séance est l'élection d'un nouvel adjoint, suite au départ de la 1^{ère} adjointe Mme Delphine BELAÏCHE. Une démission est un sujet qui fait souvent polémique dans les communes et qui alimente les bavardages. Dans la lettre de démission, Mme BELAÏCHE évoque des motifs personnels impérieux qui l'empêchent de pouvoir poursuivre ses engagements. Elle ajoute « ce fut un réel honneur de servir ma commune pendant plus d'une année ». Nous savons tous l'engagement qui fut le sien, son travail, sa présence et son dévouement et son investissement pour la commune et surtout pour l'école et la jeunesse. Mme le Maire la remercie et la félicite pour tout le travail fait. Elle précise qu'il n'y avait aucune divergence de vision au niveau de la politique communale.

Immédiatement, la reconstitution du groupe des adjoints et la redistribution des délégations a été faite en cohérence avec tous les membres qui composent la majorité.

Mme le Maire a le plaisir d'accueillir M. Pierre CHARBIT en qualité de nouveau conseiller municipal.

M. Guy ROUSSEL devient 1^{er} adjoint en conservant ses délégations aux travaux et à la sécurité. M. ROUSSEL est d'une efficacité et d'un pragmatisme redoutable, Mme le Maire sait pouvoir compter sur lui.

Quelques changements sont à noter dans les délégations : Florent ROSSI laisse à Jessica GUIAUD la coordination des élus et prend la délégation de la proximité et de la qualité de vie.

Mme Jessica GUIAUD devient subdéléguée aux affaires scolaires.

Mme Gisèle TRENTIN se voit confier le tourisme et Julie MAROT reprend la totalité des fêtes, animations et manifestations.

1 – ELECTION D'UN ADJOINT SUITE A LA DEMISSION DU 1^{ER} ADJOINT :

Madame le Maire propose la candidature de Mme Magali CHARLEVOL au poste d'adjointe

M. ROSSI et M. CHARBIT sont désignés en qualité d'assesseurs et Mme Jessica GUIAUD en qualité de secrétaire.

Les conseillers municipaux votent à bulletin secret et les assesseurs procèdent au dépouillement devant l'assemblée.

21 suffrages exprimés (18 présents et 3 procurations)

17 Pour Mme CHARLEVOL – 4 Blancs

Mme Magali CHARLEVOL est élue adjointe au Maire.

Elle exercera la délégation de l'école primaire, en binôme avec Mme Jessica GUIAUD, en plus de ses délégations précédentes à l'environnement, aux espaces naturels et agricoles, aux cultes.

COMMUNE D'AURIBEAU-SUR-SIAGNE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

2 – MODIFICATION DU TABLEAU DES INDEMNITES DE FONCTION :

Madame le Maire propose de modifier le tableau des indemnités de fonction afin de tenir compte des modifications de délégations et de l'élection de Mme CHARLEVOL en qualité d'adjointe au Maire.

Mme Magali CHARLEVOL : 15,43 % de l'indice Brut 1027/majoré 830

Mme Julie MAROT : 11,57 %

Mme Jessica GUIAUD : 7,20 %

Le reste est inchangé et l'enveloppe globale mensuelle utilisée reste à 5.850 €.

VOTE : unanimité.

3 – ELECTION D'UN REMPLACANT DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DE LA CAISSE DES ECOLES ET DU CCAS :

Suite au départ de Mme Delphine BELAÏCHE il convient de remplacer au sein de la CDE et du CCAS, un représentant de la liste majoritaire.

Caisse des Ecoles : Mme le Maire propose Mme Jessica GUIAUD.

VOTE : unanimité

C.C.A.S. : Mme le Maire propose Jessica GUIAUD :

VOTE : unanimité

4 – CREATION DU CONSEIL MUNIICPAL DES JEUNES :

M. Florent ROSSI rappelle que la création d'un conseil municipal des jeunes (CMJ) faisait partie du programme porté par la majorité municipale au titre de la démocratie participative.

Il va le mettre en place dans le cadre de sa délégation et propose l'organisation suivante au conseil :

1 – Objectifs :

- Sensibiliser la jeunesse à l'engagement dans la vie publique et pour l'intérêt général au sein d'un organe communal,
- Faire participer la jeunesse à la vie de la commune à travers le vote grâce à l'organisation d'une élection,
- Impliquer la jeunesse à travers une assemblée force de propositions et d'idées,
- Mener de projets à terme lors de chaque mandat.

2 – Composition et mode de scrutin du CMJ :

- Il sera composé de 15 conseillers municipaux jeunes entre 8 et 18 ans : 5 sièges pour les 8-11 ans, 5 sièges pour les 12-14 ans et 5 sièges pour les 15-18 ans.
- Pourront être élus : les jeunes de 8 à 18 ans.
- Le mode de scrutin est le suivant : tous les jeunes Auribellois âgés de 8 à 18 ans seront appelés aux urnes le samedi 20 novembre au bureau de vote de l'école du Bayle afin de choisir leurs représentants.

Trois bulletins de vote seront disposés par tranche d'âge : 5 sièges à pourvoir pour les 8-11 ans, 5 sièges à pourvoir pour les 12-14 ans et 5 sièges à pourvoir pour les 15-18 ans.

L'âge doit être révolu.

Ainsi, un jeune ayant fêté ses 18 ans avant la date de l'élection ne pourra pas se porter candidat ni voter.

Le CMJ, sera présidé par Madame le Maire en qualité de présidente d'honneur, par M. Florent Rossi, en qualité de Président et Mme Jessica GUIAUD, en qualité de Vice-Présidente et secrétaire.

VOTE : POUR 20 - 1 Abstention (M. VINCENT)

COMMUNE D'AURIBEAU-SUR-SIAGNE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

5 – PERSONNEL COMMUNAL : MISE A JOUR DU PAIEMENT DES INDEMNITES HORAIRES POUR TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES :

Mme le Maire informe qu'il s'agit seulement de mettre à jour la précédente délibération de 2002, trop ancienne qui ne correspond plus aux évolutions règlementaires. La délibération a été validé en comité technique du Centre de Gestion des Alpes-Maritimes. Le paiement des heures supplémentaires est possible pour les agents de catégories C et B, seulement pour les heures qui ont été demandées par un élu ou un chef de service. Il est également prévu pour les agents contractuels. Il est possible de choisir entre le repos compensateur ou le paiement des heures supplémentaires.

VOTE : unanimité.

6 – PERSONNEL COMMUNAL : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS ET DES GRADES :

Mme le Maire propose de créer un poste d'agent de maîtrise afin de permettre la promotion interne au grade supérieur, d'un agent de voirie qui exerce des fonctions d'encadrement.

VOTE : unanimité.

7 – QUESTIONS DIVERSES :

> Mme le Maire informe que le SMIAGE va prochainement faire des travaux de renforcement des berges du vallon Saint Antoine au niveau de la propriété communale (ex- Covili), en remplacement des big-bag qui avaient été mis en urgence il y a plusieurs années par le SISA. Ces travaux vont sécuriser tout le secteur des résidences du Moulin Vieux. Elle indique également les débroussailllements et enlèvements d'embâcles réalisés par le SMIAGE cette année : 2.100 m linéaire sur la Frayère ; 1.300 m linéaire sur la Siagne, 400 m linéaire à la confluence Siagne Frayère et 1.000 m linéaire sur le Saint Antoine.

> M. MERO demande si le SMIAGE va reprendre les abattages d'arbres morts dans les gorges de la Frayère en limite avec Peymeinade ? Ce travail important était fait avant régulièrement. Mme le Maire va le demander.

> D'autre part, la gendarmerie a fait deux week-end d'intervention au niveau du pont de Tanneron et a verbalisé plus de cent véhicules. Les ASVP cet été ont fait 110 PV également au pont de Tanneron. Malgré la signalisation interdisant le stationnement, cette route est totalement bloquée en été par les baigneurs et promeneurs qui stationnent pour aller le long de la Siagne.

> Mme le Maire félicite Julie Marot pour les festivités de cet été. Le « Point Info » n'a pas été encore inauguré mais il est ouvert et il est géré par l'association Aura Bella Cultura (ex Auribeau Informations). Il a été totalement rénové et il est très accueillant.

> Mme le Maire informe également que les travaux du rez-de-chaussée de l'école maternelle avancent bien. Il y a toujours un blocage sur la fin des travaux de la surélévation, car la situation est conflictuelle. Une réunion est prévue le 13 septembre avec les conseils et le bureau d'études.

> Concernant le sens interdit dans le sens de la montée du chemin des Bugadières au Village, il s'agit d'un essai à titre expérimental, pour raison de sécurité.

> M. MERO dit ne pas être contre la priorité du chemin de Carel sur la Route du Village, mais il pense qu'il aurait été judicieux de mettre aussi prioritaire la sortie du Bayle. M. ROUSSEL dit que cette décision a été prise avec les services du Conseil Départemental (SDA) et la gendarmerie de Pégomas. Deux priorités face à face, posent trop de problèmes de sécurité lorsque deux véhicules veulent sortir en même temps, ceci nous a été fortement déconseillé.

Le Maire,
Michèle PAGANIN